

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 848


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 22 février 2019 le Règlement numéro 848 « décrétant un emprunt et une dépense de 671 500 \$, remboursable en 15 ans, pour la mise aux normes et la rénovation du centre récréatif et le terrain connexe ».

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	16 novembre 2018
Dépôt du projet de règlement :	16 novembre 2018
Adoption du règlement:	14 décembre 2018
Convocation au registre de signatures :	19 décembre 2018
Approbation des électeurs :	8 janvier 2019
Approbation du MAMH :	18 février 2019
Avis de promulgation :	28 février 2019

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 28^e jour de février 2019



Benoit Fugère
Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard,
Québec, Canada, J0T 2B0
Tél.: (819) 327-2044 - 1-855-327-2044 / Téléc.: (819) 327-2282
info@stadolphedhoward.qc.ca - www.stadolphedhoward.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Benoit Fugère, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 28^e jour de février 2019 à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, au centre récréatif et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de février 2019.



Benoit Fugère
Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier